



## DEMANDE D'INSCRIPTION À LA FORMATION AUTORISATION DE CHASSER ACCOMPAGNÉ

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez faire une demande d'inscription concernant l'autorisation de chasser accompagné.

Cependant, face au fort taux d'absentéisme lors des convocations aux formations nous vous demandons de confirmer votre inscription en nous retournant le formulaire ci-joint, accompagné d'un chèque de caution de 40 €.

Ce chèque de caution vous sera restitué lors de la formation si aucune absence injustifiée n'a été constatée.

Vous serez tenu au courant par courrier de la date de formation environ 15 jours auparavant. Si la date ne vous convient pas, vous pourrez vous désister dès réception du courrier en contactant le standard de la fédération.

La formation aura lieu sur le site du permis de chasser à LA RIVIERE. Elle durera 3 H et **la présence d'un des futurs accompagnateurs est conseillé.**

Suite au récente réforme sur la chasse, nous souhaitons vous informer que pour les candidats formé au-delà du 1<sup>er</sup> juillet ou ayant 15 ans au-delà de cette date, chacune des personnes chargées de votre accompagnement devra avoir suivi la formation « sécurité à la chasse » (*mentionnée au premier alinéa de l'article L. 423-2 du code de l'environnement; cette attestation est valable dix ans*).

N'oubliez pas de vous munir **d'une pièce d'identité avec photo** (carte d'identité, passeport...).

Restant à votre disposition pour toute autre information, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le formateur au permis de chasser  
RUEL-GALLAY Julien

## Information concernant la demande

### d'autorisation de chasser accompagné :

**A partir de quel âge ?** : L'autorisation est délivrée à **partir de 15 ans** révolus sans âge limite. *Les formations peuvent être réalisées dès 14 ans 1/2.*

**Pour quelle durée ?** : L'autorisation est délivrée par la préfecture pour une période d'**un an** non renouvelable à partir de la date de la formation ou si le candidat a passé la formation avant 15 ans, à partir de la date anniversaire de ses 15 ans.

**Quelle est le coût financier ?** : L'inscription à la formation et la délivrance de l'autorisation de chasser accompagné sont **gratuites**. *Le seul coût éventuel est celle de l'extension d'assurance (selon la compagnie).*

**Quelles sont les modalités pratiques ?** : Le détenteur d'une autorisation de chasser accompagné doit **être accompagné d'un parrain** lors des sorties de chasse et n'utiliser **qu'un fusil pour deux**.

**Combien d'accompagnateurs ?** : Le chasseur accompagné peut avoir **au maximum 4 tuteurs** et il pourra chasser dans les mêmes conditions de validité que le permis de chacun des accompagnateurs.

**Qui peut être accompagnateur ?** : Tout **titulaire d'un permis depuis plus de cinq années** et n'ayant jamais eu de retrait du permis de chasser.

**Nouveauté** pour les personnes formées après le 1<sup>er</sup> juillet 2020 ou ayant 15 ans au-delà de cette date : **chaque accompagnant devra avoir suivi la formation « sécurité à la chasse »** (*mentionnée au premier alinéa de l'article L. 423-2 du code de l'environnement ; cette attestation est valable dix ans*).

*Mais également l'autorisation de chasser n'est pas délivrée et n'est pas reconnu le rôle d'accompagnateur :*

- à tout individu qui, par une condamnation judiciaire, a été privé de l'un ou de plusieurs des droits énumérés dans l'article 131-26 du code pénal ;
- à tout condamné à un emprisonnement de plus de six mois pour rébellion ou violence envers les agents de l'autorité publique;
- à tout condamné pour délit d'association illicite, de fabrication, débit, distribution de poudre, armes ou autres munitions de guerre ; de menaces écrites ou de menaces verbales avec ordre ou sous condition ; d'entrave à la circulation des grains ; de dévastation d'arbres ou de récoltes sur pied, de plants venus naturellement ou faits de main d'homme;
- à ceux condamnés pour vol, escroquerie ou abus de confiance ;



Demande à renvoyer à la :

**Fédération départementale des chasseurs de l'Isère**  
**Service examen du permis de chasser**  
**2, allée de Palestine – CS 90018**  
**38610 GIÈRES**

Pièce à joindre à la demande :

- **Un chèque** de caution **de 40 €** à l'ordre de la F.D.C.I...
  - o Notez au dos du chèque le nom et prénom du candidat

### IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Madame

Monsieur

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :    Lieu :

Adresse :

Code postal :  Commune :

Téléphone(s) :

E-Mail :

## IDENTIFICATION DU RESPONSABLE LEGAL DU CANDIDAT MINEUR

Père       Mère       Tuteur

### Je soussigné(e) :

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

- **autorise le candidat** à participer à la formation dispensée par la fédération départementale des chasseurs de l'Isère et dégage la responsabilité de la fédération au cas où le candidat ne respecterait pas la réglementation des activités ou ne s'y présenterait pas.

### - déclare sur l'honneur que le candidat :

- n'a pas suivi de traitement dans un établissement de soins psychiatriques
- n'est pas sous l'influence de drogues psychotropes.
- est apte physiquement et psychiquement à suivre une formation pour chasser accompagné.

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

### Signature :

(précédée de la mention  
« lu et approuvé »)

## DECLARATION DU CANDIDAT MAJEUR

**Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ déclare sur l'honneur :**

- Ne pas avoir suivi de traitement dans un établissement de soins psychiatriques.
- Ne pas être sous l'influence de drogues psychotropes.
- Être apte physiquement et psychiquement à suivre une formation au permis de chasser.

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

### Signature :

(précédée de la mention « lu et approuvé »)